

PROGRAMME INNOVADORS'12

CAHIER DES CHARGES

Introduction

Andorre Développement et Investissement, (ci après ADI), organise en 2012 la sixième édition du concours international de Business Plans, le Programme INNOVADORS, en collaboration avec la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services d'Andorre et les écoles de commerce, HEC Paris et ESADE business school de Barcelone.

Le Programme INNOVADORS'12 veut stimuler des projets ayant pour objet la création d'entreprises, l'amélioration de la compétitivité et la diversification de l'économie andorrane. Pour aider les candidats à développer leur projet, sous forme d'un Business Plan, ADI met un place un service d'accompagnement ainsi que l'aide d'un tuteur désigné à cet effet. Comme complément du programme de support, HEC Paris et ESADE impartiront un programme de formation pour entrepreneurs et pour des dirigeants d'entreprise.

L'attribution des financements prévus dans le programme INNOVADORS'12 sera soumise au règlement suivant :

Article 1. Objet du Programme

L'objectif est de promouvoir la création d'entreprises en Andorre à partir d'un Business Plan.

Cette initiative s'adresse aux entrepreneurs et promoteurs présentant des projets très innovants, qui favorisent le développement de secteurs émergents visant l'internationalisation.

Nous entendons par *projets très innovants*, les projets qui à travers de nouveaux produits ou services apportent des changements significatifs au sein de la gestion d'entreprise, à condition que le promoteur ait développé lui-même cette innovation.

Article 2. Participants

Tout entrepreneur ayant la personnalité physique ou morale pourra participer au concours INNOVADORS'12 si le projet prévoit la constitution d'une société en Andorre.

Ne pourront pas être candidats au Programme INNOVADORS'12 :

1. Toutes les personnes participant au système de coordination et d'évaluation des projets et les membres de leur famille au 1^{er} ou 2^e degré.
2. Les candidats officiels des éditions passées du Prix INNOVADORS avec le même projet, s'ils n'apportent pas de modifications substantielles à son modèle.
3. Les lauréats des éditions passées avec le même projet.

Une personnalité physique ou juridique ne peut présenter qu'un seul projet et ne peut pas participer dans une deuxième candidature.

Article 3. Financement

Le Programme INNOVADORS'12 prévoit une **dotation économique de 50.000€ qui sera déterminée par le Jury**. L'attribution sera destinée à un ou plusieurs projets retenus si le Jury le considère approprié. La dotation peut être déclarée déserte.

En plus des dotations économiques, **les projets retenus par le Jury** auront droit à des gratuités en matière de formations spécifiques et de suivis assurés par HEC et ESADE dans les processus de création ou développement des entreprises durant les premiers mois de la mise en marche du projet entrepreneur.

La régulation des droits et des obligations des parties en relation avec les attributions du programme seront recueillies dans un contrat qui sera signé entre la société créée et l'ADI.

Les dotations économiques attribuées seront transférées dans un compte courant **de la société dûment constituée**, ou abonnées à partir d'un chèque nominal une fois que le contrat sera signé.

Si la création d'entreprise en Principauté d'Andorre ne peut pas être démontrée par l'apport des documents validés, le contrat ne sera pas formulé et l'entrepreneur porteur du projet devra renoncer aux dotations économiques prévues.

(Durant les 3 années suivant l'attribution du montant perçu, l'ADI réserve son droit de révocation suivant les cas déjà déterminés dans le contrat, comme par exemple, l'abandonnement volontaire du projet.

Article 4. Évaluation des projets

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Caractéristiques de l'équipe de promoteurs du projet. Rôles de chaque membre et complémentarité des profils. Degré d'engagement dans le projet. Motivation et capacité à acquérir les compétences nécessaires à la réalisation du projet.
- Degré d'innovation, niveau de protection de l'innovation.
- Viabilité économique du projet, marché potentiel et orientation à l'internationalisation.

Contribution au développement économique et à la diversification du tissu entrepreneurial du pays, et création d'emplois à valeur ajoutée.

On évaluera aussi la qualité du Business Plan, le format et la prestation du candidat face au Jury (suivant détails prévus dans l'article 7)

Article 5. Programme de support

ADI organise un programme de support dans le cadre du Programme INNOVADORS'12 pour aider les candidats à élaborer leur *Business Plan*. Ce service inclut :

- **Avant le processus de sélection :**
 - Accompagnement technique de l'ADI
 - Venture Academy en Andorre (HEC Paris et ESADE)
 - L'assignation d'un tuteur (si les conditions détaillées dans ce Cahier des charges sont réunies).
- **Après le processus de sélection :**
 - Conférences et Formations (6 sessions)
 - Suivi de projets et Support (3 jours par projet retenu)

L'inscription au programme de support n'est pas obligatoire, mais c'est une condition nécessaire pour postuler au programme d'accompagnement de l'ADI. Les porteurs de projet peuvent déposer une candidature officielle au concours sans avoir fait partie du programme de support.

La formalisation des inscriptions se réalise à partir d'un formulaire dans le site web www.innovadors.ad; ou par envoi de l'Annexe 1 de ce Cahier des charges par courriel électronique (info@adi.ad) avec la mention « Innovadors 2012 »

La période de réception des formulaires ira jusqu'au **Vendredi 18 Mai 2012**. L'ADI peut prévoir d'allonger ce délai.

Après vérification de l'ADI sur la conformité du formulaire d'inscription, les intéressés recevront confirmation par courriel électronique.

Tuteur.

Le tuteur est un professionnel ayant des connaissances en planification stratégique et son rôle sera de répondre aux questions de l'équipe partie prenante d'un projet au cours du processus d'élaboration du *Business Plan*. **Le tuteur participe au programme volontairement et sans percevoir de contrepartie économique.**

L'ADI n'est pas responsable de la relation entre le tuteur et le candidat.

L'ADI assignera un tuteur¹ aux candidats qui auront déposé une candidature avant le **18 Mai 2012** inclus, pourvu qu'ils aient approuvé les procédés de sélection

¹ L'assignation des tuteurs dépendra des disponibilités, du profil nécessaire et de l'évaluation de la documentation présentée par le candidat. L'ADI réserve son droit de ne pas justifier les décisions qui pourraient compromettre l'une ou l'autre partie.

préalablement établis, développés par ADI pour l'assignation de tuteurs. La présélection se déroulera de la manière suivante :

- Formulaire Technique d'Inscription (Annexe 1.1 et 1.2)
- Lettre de motivation avec profil du tuteur espéré (Annexe 1.3)
- Entretien avec les membres de l'ADI.

Venture Academy

ADI organise les jours **22, 23, 29 et 30 Mai** la formation "Venture Academy". L'objet de cette formation est de proposer des outils nécessaires pour la préparation de Business Plans. Le programme est étalé sur 3 modules animés par les business schools HEC Paris et ESADE.

Les inscriptions sont limitées pour garantir la meilleure interaction entre les entrepreneurs et les professeurs experts. Les porteurs de projets qui souhaitent présenter une candidature officielle² au Programme INNOVADORS'12 seront retenus en priorité. La formation est partiellement subventionnée par l'ADI.

Aide technique d'ADI

Les candidats disposeront, s'ils le souhaitent, d'une aide technique personnalisée durant tout le processus de la société ADI.

Article 6. Candidature officielle

Les postulants, bien qu'ils ne soient pas passés par le programme de support peuvent présenter une candidature officielle au Programme INNOVADORS'12, suivant le respect des dispositions de l'Article 2 de ce Cahier des charges.

Les critères d'inscription sont les suivants :

1. Présentation d'un dossier **avant le 4 Octobre à 13h**, sous enveloppe fermée, sur laquelle figureront les informations suivantes :
 - a. Nom du candidat et/ou celui de son entreprise
 - b. Référence : PROGRAMME'12
 - c. Description : Candidature Officielle au Programme INNOVADORS'12
 - d. Date de présentation.
2. Contenu de l'enveloppe :
 - a. Identification du candidat :
 - i. Personne physique:
 1. Andorrane : photocopie du passeport
 2. Etrangère résidente: photocopie du permis de résidence.
 3. Etrangère non résidente: photocopie du passeport.
 - ii. La personne juridique doit apporter les documents qui attestent les pouvoirs de représentation de la société.

² Le candidat officiel est la personne physique ou juridique qui respecte les dispositions de l'Article 6.

- b. Business Plan; en format papier et en format numérique (.pdf) dans un CD qui représente fidèlement le dossier en papier. Le dossier peut être déposé en catalan, français, espagnol ou anglais et doit inclure les chapitres figurant dans l'Annexe 2.
- c. Cahier des charges signé avec la mention « **Lu et Approuvé** »

Les dossiers de candidatures seront déposés personnellement ou par courrier recommandé avec accusé de réception à ADI - C/ Camí de la Grau, Ed. Prat del Rull, 2º Pis Despatx 212, AD500 Andorra la Vella.

La date limite de réception des *Business Plan* est fixée le **4 Octobre à 13h**. Si des candidatures officielles parvenaient à ADI après la date limite mentionnée ci-dessus, seules seront acceptées celles qui auront été envoyées par la poste avant cette date à condition de présenter un justificatif d'envoi de courrier recommandé avec accusé de réception.

Si une partie de la documentation administrative manque au dossier, le candidat disposera d'un délai de 3 jours ouvrables pour remettre le ou les documents manquants. Le Business Plan n'est pas considéré comme un document administratif et doit être déposé impérativement avant le délai proposé. Si ces documents ne sont pas remis à temps, le candidat ne pourra pas participer au concours du Programme INNOVADORS'12.

Article 7. Processus de sélection des candidats officiels

L'ADI, ouvrira les enveloppes reçues devant Notaire et validera les dossiers déposés avant la fin du délai. Les dossiers qui ne respectent pas les conditions de l'Article 6 seront écartés.

La sélection des projets sera menée à terme par une équipe de professeurs experts d'HEC Paris et d'ESADE.

Le processus de sélection :

- a) Comité Technique
- b) Jury

Mission du Comité Technique

La mission du Comité Technique est de proposer à l'ADI une sélection de projets retenus et de rédiger les notes de synthèse qui seront adressées au Jury. Le Comité est libre de déterminer le nombre de projets ayant plus de potentiel, mais il serait recommandé de prévoir un maximum de 5 candidatures.

L'ADI communiquera les résultats aux candidats une fois que le Comité aura validé la sélection.

Mission du Jury

La mission du Jury international sera de déterminer les projets qui recevront une dotation économique et un plan d'accompagnement postérieur à la création d'entreprise, (voir article 3). **Le Jury est un organe composé par des professeurs experts nommés par HEC Paris et ESADE et par deux représentants de l'économie andorrane, nommés par l'ADI.**

Les finalistes retenus par le Comité Technique pourront défendre leurs projets devant le Jury, qui se tiendra en Andorre. La présentation ne pourra excéder 5 minutes. Il est prévu que le candidat puisse s'exprimer en catalan, espagnol, français ou anglais.

Le Jury décide les projets qui seront soutenus suivant les critères retenus par le Comité Technique, la performance orale des porteurs de projets et les jugements faits par membres du Jury.

La délibération est strictement confidentielle. Le Jury est souverain et ses décisions sont irrévocables.

L'ADI assume les fonctions de secrétariat technique et les professionnels de la société ne discutent pas les décisions du Jury.

Article 8. Communication et confidentialité

a) Sur la communication :

Les candidats sélectionnés du Programme INNOVADORS'12 autorisent l'ADI à publier et à faciliter aux Médias l'information figurant dans l'**Annexe 3** de ce Cahier des charges, qui doit être obligatoirement rempli. L'information sera publiable lorsque le Comité Technique aura décidé les projets finalistes.

b) Sur la confidentialité :

Les membres de l'ADI, du Comité Technique et du Jury se compromettent (éventuellement par écrit) à préserver la confidentialité de toute l'information qui leur sera délivrée.

Article 9. Obligation d'audit

Les destinataires d'un financement du Programme INNOVADORS'12, doivent créer une société en Andorre et seront contrôlés par un audit³ qui devra effectuer un rapport financé à partir de la dotation reçue, et adressé à l'ADI. Le rapport devra vérifier les accords et clauses contractuelles qui lient l'entreprise bénéficiaire du Programme et la société publique ADI.

Article 10. Calendrier du Programme INNOVADORS'12

- Jusqu'au **18 Mai**: Inscriptions au programme de support
- Jours **22, 23, 29 et 30 Mai**: Venture Academy en Andorre.

³ Dans le cas où le contrat entre le lauréat et l'ADI le prévoit, suivant les recommandations du Jury.
ADI – INNOVADORS '12

- Jusqu'au **4 Octobre à 13h**: Réception des candidatures officielles a l'ADI.
- Jusqu'au **19 Octobre**: Rapport du Comité Technique et sélection des projets finalistes.
- **Le 29 Octobre**: Constitution du Jury et sélection des lauréats.
- **Le 15 Novembre**: Dîner de gala et délibérations du Jury d'INNOVADORS'12.

L'organisation peut modifier le présent calendrier, s'il est nécessaire.

Article 11. Responsabilité des candidats

Tout candidat reconnaît être dûment informé du présent règlement et en accepte les dispositions y figurant, avec la mention « **Lu et Approuvé** »

J'accepte les conditions établies dans ce Cahier des charges.

- OUI
- NON

Signatures :

PS: Le Cahier des charges est traduit du catalan à l'anglais, français et espagnol, mais la version officielle et qui comptera en cas d'erreurs ou de mauvaise interprétation sera la copie rédigée en catalan.

ANNEXE 1 – Fiche Technique d’Inscription.

Les formulaires seront présentés au site web du Programme INNOVADORS’12 www.innovadors.ad ou par email à info@adi.ad

FICHE D’INSCRIPTION AU PROGRAMME INNOVADORS’12

1.1. Données de l’équipe de porteurs de projet (Nom de l’entreprise / Projet)

Données du représentant du projet et de la personne de contact

Prénom: _____

Noms: _____

Date et lieu de naissance: _____

Adresse de contact: _____

Courriel: _____

Téléphone de contact: _____

Niveau et Etudes réalisées: _____

Situation professionnelle actuelle (entrepreneur, employé, étudiant...): _____

Nationalité: _____

Résidence actuelle: _____

Période de résidence en Andorre : _____

Autres liens avec l’Andorre: _____

Données de l’équipe de travail

Prénom et noms	Partie du projet qu’il développe*	Profil**

(*) *Mercatique, R+D, finances...*

(**) *Technicien, gestionnaire...*

Programme d'accompagnement :

- Je souhaite recevoir l'aide d'un tuteur.
- Je souhaite participer à la Venture Academy⁴.
- Je souhaite bénéficier de l'aide technique de ADI.

Les informations facilitées dans cette section **seront les seules données utilisées par l'ADI pendant toutes les étapes du Programme INNOVADORS'12 avec el participant. Cette inscription n'officialise pas la candidature pour le procès de sélection du Programme 2012.**

1.2. Présentation du projet

Titre du projet *(Nous entendons par « projet », l'initiative stratégique qui nous est proposée : nouvelle ligne d'affaire – création d'une nouvelle entreprise – internationalisation...)*

Secteur de l'activité du projet présenté

⁴ Le coût d'inscription est de **500€**
ADI – INNOVADORS '12

Marché géographique (localisation des clients)

Résumé du projet

Création de l'équipe de travail – Quels sont vos points forts et vos points faibles?

1.3. Lettre de motivation pour le Tuteur

ANNEXE 2 – Guide *Business Plan*.

Les propositions de *Business Plan* seront présentées avant le 4 Octobre 2012 à 13 heures

Andorra Desenvolupament i Inversió

C/ Camí de la Grau, Ed. Prat del Rull, 2^o Pis Despatx 212
AD500 Andorra la Vella

A titre indicatif, il est conseillé de rédiger le Business Plan et le Résumé Exécutif en une vingtaine de pages (hors annexes)

- 1. Résumé exécutif (2 pages maximum)**
2. Nature du projet.
 - a. Le produit ou service
 - b. L'équipe directrice
 - c. Petite histoire du projet
 - d. Estimation globale du projet et cohérence
3. Le produit ou service
 - a. Spécifications du produit ou service
 - b. Secteur de production
 - c. Équipes et infrastructure
4. Le marché
 - a. Définition du marché
 - b. Analyse de la concurrence
 - c. Avantages concurrentiels
5. Stratégie de développement de l'entreprise
 - a. Stratégie de produit
 - b. Stratégie de prix
 - c. Stratégie de publicité
 - d. Stratégie de distribution
 - e. Prévisions des ventes
6. Organisation et plan de travail de développement du projet
 - a. Aspects généraux de l'organisation
 - b. Cadre légal de l'organisation
 - c. Plan de travail pour le développement du projet
7. Aspects économiques et financiers (projections sur 3 ans minimum)
 - a. Montant et répartition du capital social
 - b. Détermination de l'investissement initial nécessaire
 - c. Étude des sources de financement disponibles
 - d. Compte de résultat prévisionnel
 - e. Plan de trésorerie prévisionnelle
 - f. Bilan prévisionnel

ANNEXE 3. Informations et données des candidats au Prix INNOVADORS'12

Nom du projet :

Téléphone* :

Courriel* :

Site web :

Description du projet (le texte est la version officielle du projet, destiné à des finalités de publicité et de communication, 5 lignes maximum. Si le rédigé n'était pas compréhensible, l'organisation peut demander plus de précisions) :

Pour faire valoir ce que de droit, je signe la présente autorisation de diffusion de l'information de ma candidature au Prix INNOVADORS'12, si le projet était désigné comme finaliste,

à Andorra la Vella, le _____ .

(SIGNATURE)